



ANEXE RENATURATION ET REVITALISATION

RAPPORT 2010

TABLE DES MATIÈRES

| Chapitres | Pages |
|--|----------|
| 1. DOSSIER REVITALISATION | |
| 1.1 <i>L'annexe 3 de la convention (renaturation).</i> | 4 |
| a. <i>Introduction</i> | 4 |
| b. <i>L'annexe</i> | 4 |
| 1.2 <i>Dossier 13 Affluents Léman I</i> | 4-5 |
| a. <i>Ruisseaux canalisés</i> | 5 |
| b. <i>Ruisseaux remaniés</i> | 5 |
| c. <i>Ruisseaux avec un potentiel piscicole, à revitaliser</i> | 6-7-8 |
| d. <i>Rejets polluants.</i> | 9 |
| 1.3 <i>Dossier N° 09 Le Talent</i> | 9-10 |
| 1.4 <i>Dossier N° 09-1 le Nozon.</i> | 10 |
| 2 NOUVEAUTÉS SUR NOS RIVIÈRES | |
| 2.1 <i>Le Bassin de la Broye</i> | 11 |
| a. <i>Ruisseau de Corcelles</i> | 11 |
| b. <i>Ruisseau La Bressonne</i> | 11 |
| c. <i>Ruisseau de Seigneux</i> | 12 |
| d. <i>Ruisseau de Granges-Marnand</i> | 12 |
| 2.2 <i>Le Flumy au Pays-D'enhaut.</i> | 12 |
| 2.3 <i>La Promenthouse</i> | 13 |
| 2.4 <i>La Menthue.</i> | 14 |
| 3 AMÉNAGEMENTS FUTURS SUR NOS RIVIÈRES | |
| 3.1 <i>Dossier propositions SVPR revitalisation</i> | 14 |
| 3.2 <i>La Venoge</i> | 14 |
| a. <i>Bois de Vaux Lussery</i> | 14 |
| b. <i>Les chutes</i> | 15-16-17 |
| 3.3 <i>Bassin de la Broye</i> | 17 |
| a. <i>La Broye Villeneuve</i> | 18 |
| b. <i>Ruis. La Bioleyre</i> | 19 |
| c. <i>Ruis. La Lembe</i> | 19 |
| d. <i>Ruis. des Vaux</i> | 20 |
| e. <i>Ruis. La Cerjaule</i> | 20-21 |
| 3.4 <i>Divers cours d'eau</i> | 21 |
| a. <i>Ruis d'Oulens</i> | 21-22 |
| b. <i>Ruis. Le Nant de Leyaz</i> | 22-23 |
| <i>Pour une renaturation.</i> | |
| a. <i>Ruis. Le Creuson</i> | 23-24 |
| b. <i>Le Boiron de Morges</i> | 24 |
| c. <i>Ruis. La Brinaz ou La Brine</i> | 25 |

TABLE DES MATIÈRES SUITE

| Chapitres | Pages |
|--|--------------|
| d. <i>L'Arnon</i> | 25-26 |
| 4 DIVERS | |
| 4.1 <i>Les projets des électriciens</i> | 26 |
| a. <i>Le Rhône à Massongex</i> | 26-27 |
| b. <i>L'Arnon dans les gorges de Covatanne</i> | 28 |
| c. <i>La Sarine le projet pour la zone alluviale</i> | 28 |
| 5 LES CHIFFRES | |
| 5.1 <i>Les séances</i> | 29 |
| 5.2 <i>Reconnaitances rivières 2010</i> | 29 |
| 5.3 <i>Affluents Léman I dossier 13, terminé et déposé au SESA</i> | 29 |
| 5.4 <i>Le Talent dossier 09 en cours</i> | 29 |
| 5.5 <i>Le Nozon dossier 09-1 en cours</i> | 29 |
| 5.6 <i>Les auteurs des photos et des plans de ce rapport</i> | 29 |
| 6 LES RIVIÈRES DEVIENNENT POUBELLES | 30 |
| <i>Remerciements.</i> | 30 |

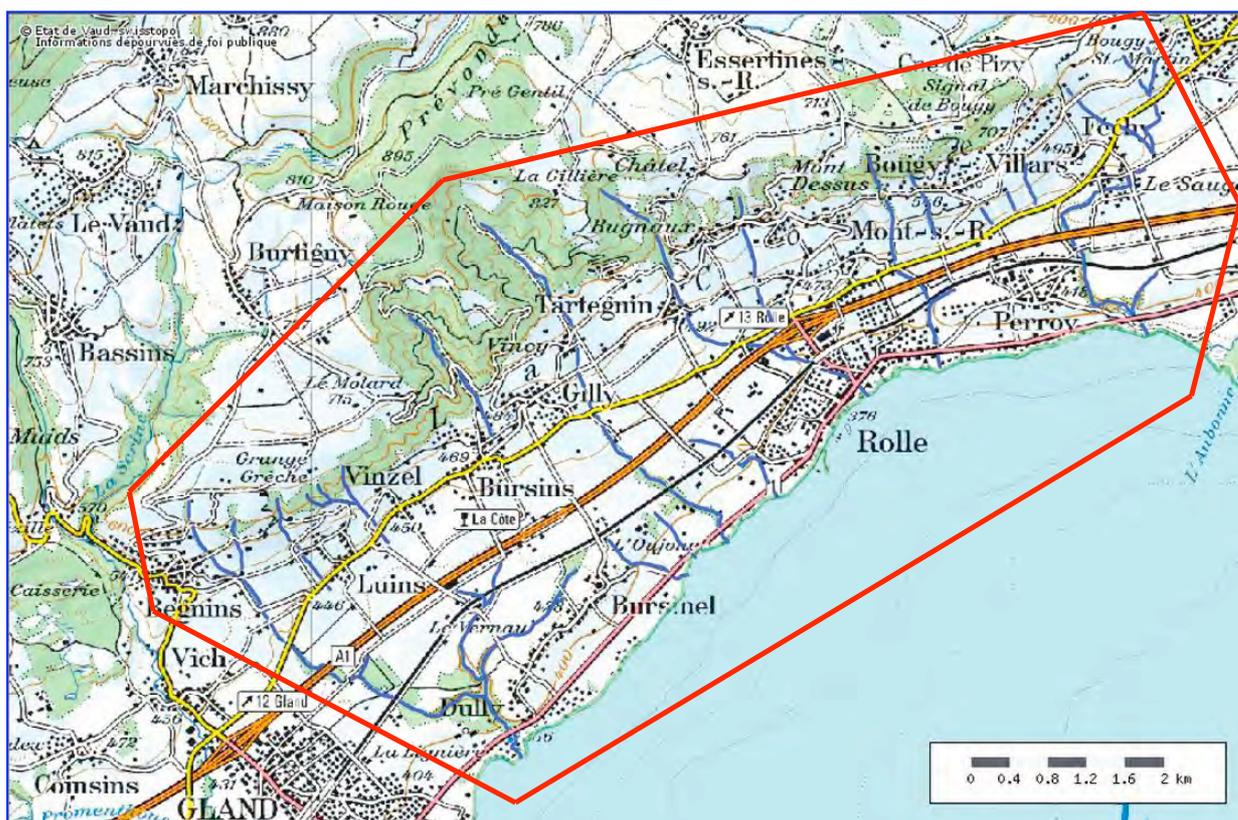
1. DOSSIER REVITALISATION

1.1 L'ANNEXE 3 DE LA CONVENTION.

- a. 2010 est une année chargée, pour ce dicastère. De multiples reconnaissances de divers cours d'eau de notre canton, en particulier sur le Talent, Le Nozon, et la Côte. Nombreuses heures de régie, bouclement du dossier 13. Multiples dossiers de mise à l'enquête ont été traités. Élaboration d'un dossier sur la renaturation de divers cours d'eau du canton adressé à la division économie hydraulique du SESA. Participation, à plusieurs séances d'informations diverses.
- b. En ce qui concerne l'annexe 3 de la convention, relatives à la participation aux tâches de renaturation des cours d'eau, à ce jour nous n'avons pas encore ouvert ce dossier, très certainement on entrera en matière, avec M. Frédéric Hofmann conservateur de la pêche et des milieux aquatiques, fin 2010 !!

1.2 DOSSIER 13 AFFLUENTS DU LÉMAN I

Carte du secteur concerné.



Le 09 septembre 2010 au Centre de la conservation de la faune à St.-Sulpice, le volumineux dossier N° 13 Les Affluents du Léman I a été remis aux représentants des deux services SESA et SFFN. En présence des représentants du SESA soit : M. Jean-François Jatton chef du service, M. Philippe Vioget chef du laboratoire, M. Burnier chef de la division assainissement, M. Davoli division économie hydraulique, M. Patrick Bujard chef secteur 4. Pour le SFFN, M. Frédéric Hofmann conservateur de la pêche et des milieux aquatiques. La présentation du dossier s'est faite par diaporama avec PowerPoint et commentée.

Pour la réalisation de ce dossier, il a fallu 200 heures pour les reconnaissances, effectuées par 3 gardes-pêche auxiliaires et un membre de la section d'Aubonne. 250 heures de régie ont été nécessaires, pour saisir dans le support informatique les informations et les données récoltées dans le terrain, ainsi que le montage des classeurs.

Le dossier comprend 32 cours d'eau reconnus sur la Côte, du ruisseau Le Nant dans le bassin de la Dullive au ruisseau de Gordanne bassin de l'Eau Noire de Perroy. Sur ces cours d'eau environ 400 rejets ont été recensés, dont 2% sont polluants, et environ 170 chutes infranchissables.

Plusieurs de ces cours d'eau ne sont pas piscicoles, en raison de la canalisation par bétonnage complet ou partiel des rives et du lit. Dans ce secteur, 4 cours d'eau ont un potentiel intéressant pour une revitalisation. En effet ils sont directement concernés par la migration des truites lacustres, et ils disposent d'un lit et de rives naturelles. Seules plusieurs chutes infranchissables s'opposent à toute migration depuis le lac Léman.

Voici ci-dessous les commentaires et photos qui concernent le dossier 13.

a. Ruisseaux canalisés.

Photos qui présentent deux des ruisseaux qui sont canalisés et bétonnés complètement, et qui présentent aucune possibilité de vie piscicole.

Le Flon de Tartegnin



La Grelue



b. Ruisseaux remaniés.

Photos de deux des ruisseaux remaniés partiellement mais non-piscicole.

La Fontanette



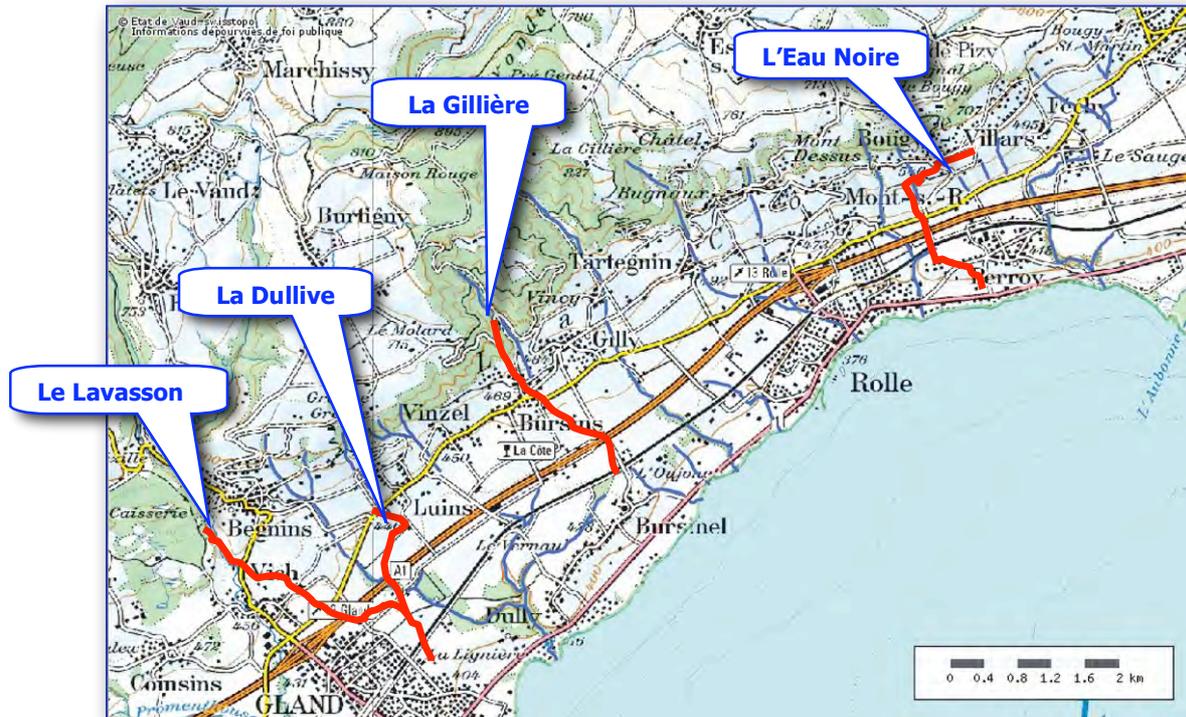
Le Famolens



c. Ruisseaux avec un potentiel piscicole, à revitaliser.

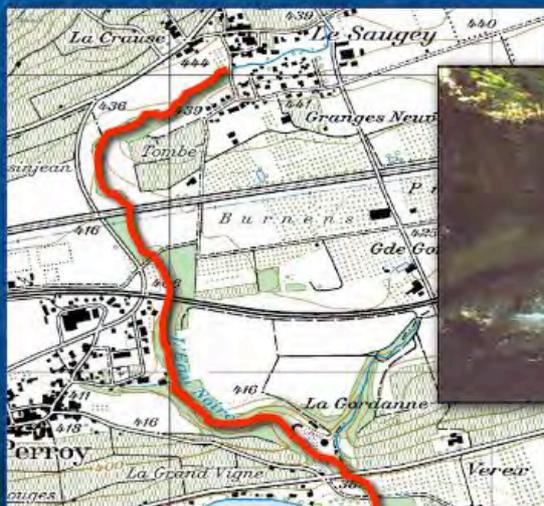
Quatre ruisseaux dans ce secteur présentent un potentiel de vie piscicole remarquable pour les truites lacustres. Mais ils nécessitent une intervention dans leur morphologie pour permettre la migration du poisson depuis le lac Léman. Ce sont les ruisseaux de l'Eau Noire de Perroy, de la Gillière, de la Dullive et du Lavasson.

Il s'agit principalement de supprimer les chutes infranchissables qui empêchent la migration dans les trois premiers cours d'eau, et pour le 4^e de remettre en fonction l'ancien lit toujours existant mais non employé à ce jour, sur un secteur donné. Pour ces quatre ruisseaux, il sera impératif de réduire la pollution qui les touche fréquemment, mais non insurmontable.

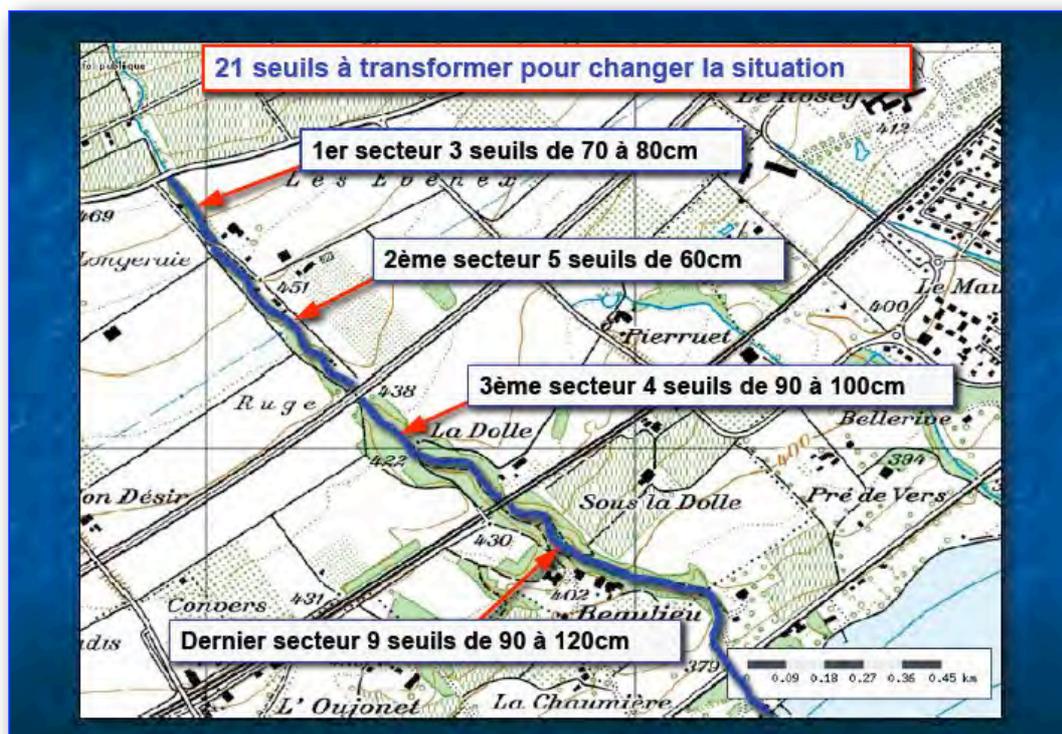


L'Eau Noire

Ce cours d'eau est directement lié à la migration des truites lacustres du Léman. 10 chutes rendent cette migration impossible, elles ont entre 80cm et 150cm. Situées entre l'entrée du village de Féchy et le lac.



La Gillière



Quelques seuils par mis tous les autres à transformer.



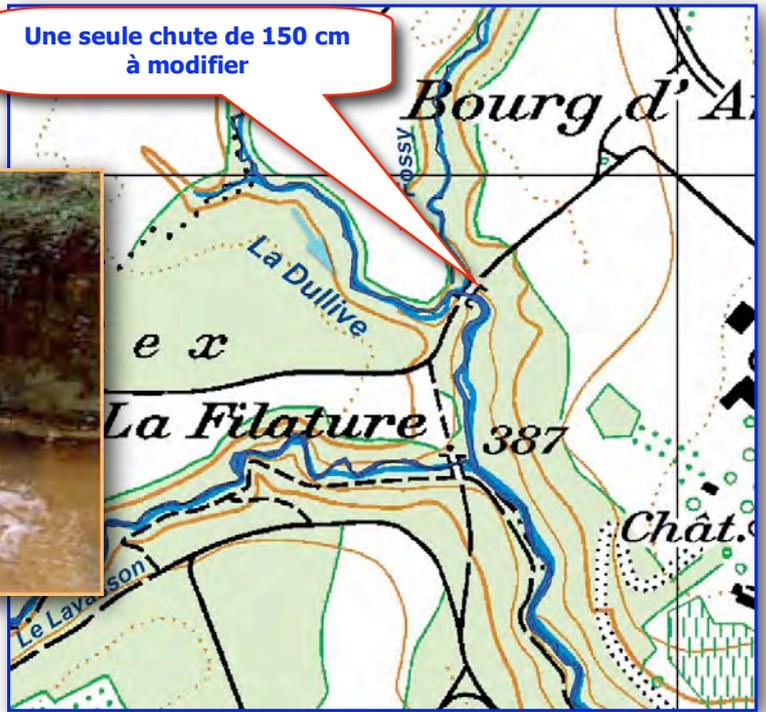
Chute transformée dans le courant septembre 2010



La Dullive



Une seule chute de 150 cm à modifier



Le Lavasson

Concernant le Lavasson. Un dossier pour sa revitalisation a déjà été déposé auprès de M. Claude-Alain Davoli division économie hydraulique du SESA en mai 2010.

Dans un premier temps et en priorité, la chute de 60 cm à la confluence avec la Dullive et à modifier. Dans un deuxième temps, l'ancien lit est à remettre en fonction, et dans le même projet prévoir de modifier la chute de deux seuils sous le pont CFF.

Canalisation en fossé anti-chars 1939-1945



Ancien lit du ruisseau toujours présent et exploitable.



Fossé anti-chars



L'ancien lit



d. Rejets polluants.

2 rejets parmi les 2% de polluants.



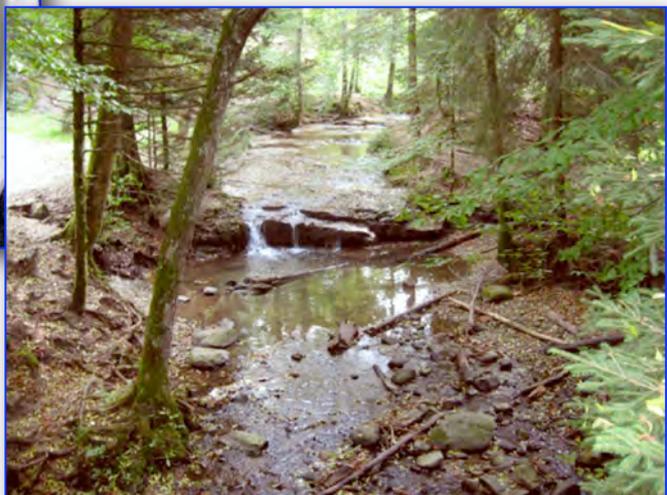
1.3 DOSSIER N° 09 LE TALENT

Sur le bassin du Talent cet hiver, nous avons reconnu les cours d'eau du bassin versant depuis les bois du Jorat jusqu'au pont de la route cantonale de Bottens à Cugy. Ce qui fait environ 26 Km de cours d'eau dont les données et les informations sont déjà entrées dans le support informatique. Un problème de pollution a été signalé au SESA, du côté de Froideville sur deux affluents du Talent.

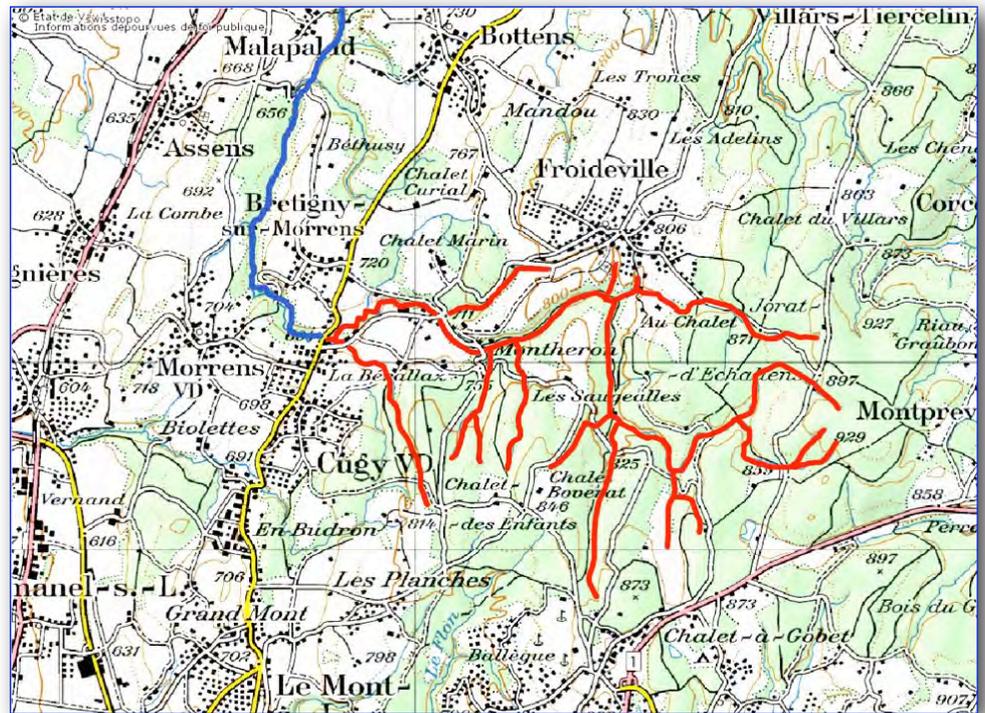
Les cours d'eau ne sont pas tous piscicoles, mais on peut dire que le 70% sont bons pour la vie piscicole. Tous sont naturels et ne souffrent pas d'un impact humain trop élevé, à l'exception des deux secteurs touché par la pollution mais sur une courte distance.

Tous ces cours d'eau ont une faune piscicole remarquable avec beaucoup de frai naturel, et surtout une faune benthique exceptionnelle.

Deux photos qui sont représentatives de la faune benthique et du milieu naturel.



Secteur reconnu et recensé.

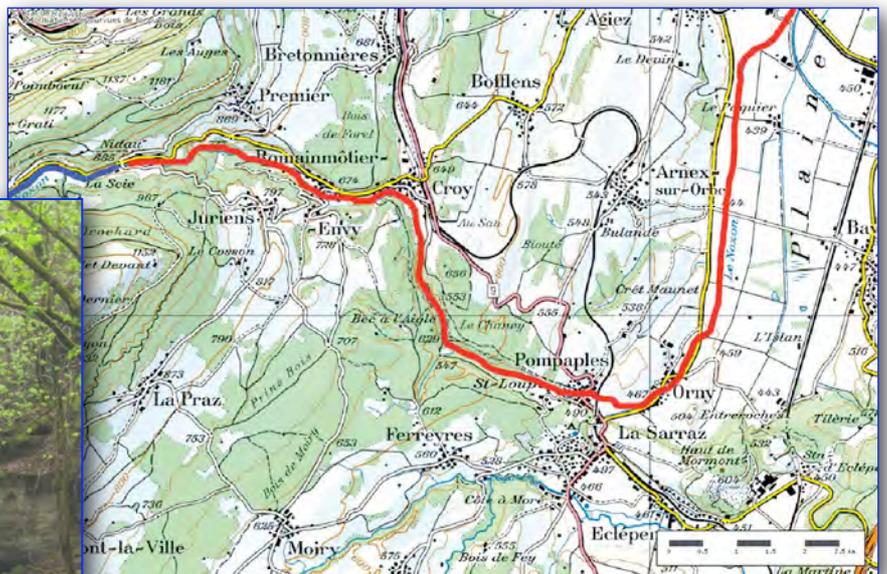


1.4 DOSSIER N° 09-1 LE NOZON

Les reconnaissances de ce cours d'eau ont bien avancé ce printemps, en effet accompagné de ma femme ou par Raymond Zimmermann, nous sommes à la hauteur du lieu dit « Nidau » à l'amont des gorges du Nozon, Nous reprendrons dès novembre notre travail de reconnaissance.

Un seul rapport de constat pour rejet polluant, qui a été adressés aux instances de l'Etat concernées. On peut relever que les communes de Premier et Romainmôtier ont déjà mis leurs réseaux en format séparatif eaux usées et eaux claires..

Secteur reconnu.



Les gorges du Nozon un site magnifique.

2. NOUVEAUTÉS SUR NOS RIVIÈRES

Bien des choses se sont passées depuis le dernier rapport en 2009, certains cours d'eau ont vu leur situation se modifier et s'améliorer sur le plan de la migration par la réduction des obstacles infranchissables. Ci-dessous nous vous présentons ce qui a été réalisé depuis l'hiver passé et jusqu'à ce jour.

2.1 LE BASSIN DE LA BROYE.

a. Le ruisseau de Corcelles.

Modification de la chute, par une échelle à poissons.

Avant



Après



b. La Bressonne

La modification de son embouchure dans la Broye a été réalisée sous forme de rampe avec un trajet en « S » pour la migration du poisson, voir les photos ci-dessous.

L'embouchure avant la transformation.



L'embouchure après. Les flèches bleues indiquent comment le poisson en période d'étiage pourra migrer en suivant le « S ».



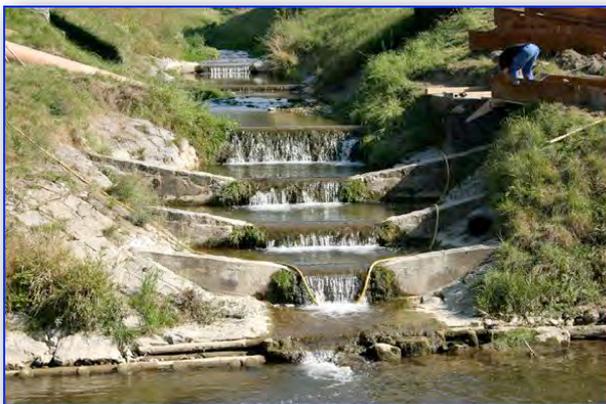
c. Ruisseau de Seigneux

L'embouchure modifiée.



d. Ruisseau de Granges-Marnand

Avant



Après



2.2 LE FLUMY AU PAYS-D'ENHAUT

En 2008 ce ruisseau, à l'amont de la route cantonale des Moulins, a subi des travaux de modification de son cours. Comme indiqué dans mon rapport 2008 la première rampe avait un problème de conception pour la migration du poisson. La modification a été effectuée.

La rampe avant



cette dernière modifiée



2.3 LA PROMENTHOUSE

L'échelle à poisson au pont Fardel à l'aval du Barrage, ne donnait pas satisfaction dans son fonctionnement et de ce fait une refonte complète a été exécuté.

Après



Avant



2.4 LA MENTHUE

Du côté de Bioley-Magnoux M. René Pradervand chef secteur 1 a fait procéder à une modification de la chute, avec la collaboration de M. Patrick Porchet GPP circonscription 9, afin de faciliter la migration.

Avant



après



3. AMÉNAGEMENTS FUTURS SUR NOS RIVIÈRES

3.1 DOSSIER PROPOSITIONS SVPR REVITALISATION

Suite à la demande de M. Philippe Hohl chef de la division économie hydraulique du SESA, nous avons déposé un dossier auprès du SESA, dans lequel nous proposons divers cours d'eau dont les rives et le lit sont artificiels, pour une revitalisation ou une renaturation.

Ces derniers sont tous avec une potentialité élevée de vie piscicole et d'avifaune, après remise à l'état naturel et boisement partiel des rives de certains secteurs, ou en totalité.

Nous avons volontairement éliminé les grandes rivières canalisées qui toutes ont déjà fait, une fois ou l'autre, l'objet d'études et de projets pour les revitaliser, ou sont en cours de réalisation.

Le choix a été porté sur des cours d'eau de moyenne et petite grandeur dans diverses régions du canton. Il s'agit des cours d'eau suivants :

Le Nant, Le Lavasson, La Dullive, La Mortigue, Le Bullet, Le Valangon, La Baumine, Le Bey d'Yverdon, Le Buron, La Brine, la partie supérieure du Grand Canal.

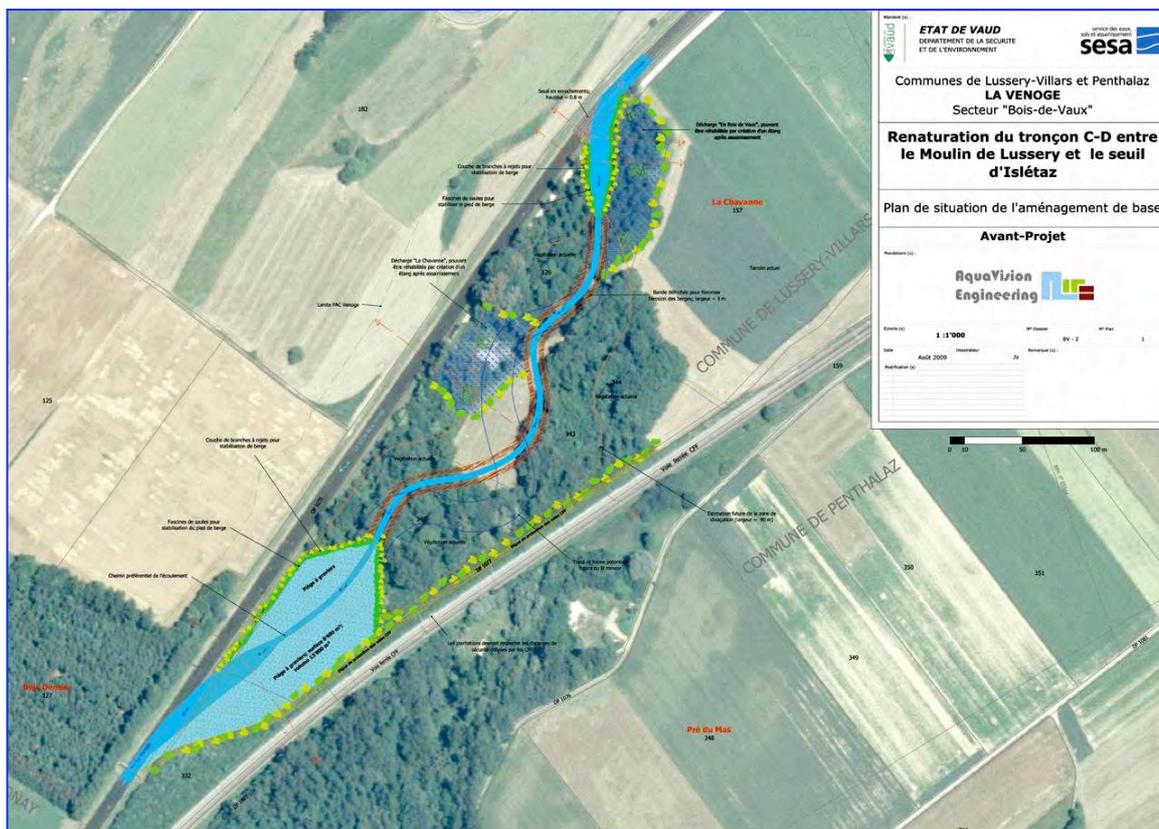
Dans le programme de renaturation et revitalisation du SESA, plusieurs cours d'eau après la mise à l'enquête vont être modifié ou mis à ciel ouvert.

Les projets qui suivent sont en cours et encore sur les tables à dessin, ou ont été mis à l'enquête et les travaux suivront dans les mois à venir. Ceux qui désirent, un extrait plus détaillé d'un projet présenté dans ce dossier, doivent adresser une demande écrite ou par Email au bureau de la SVPR.

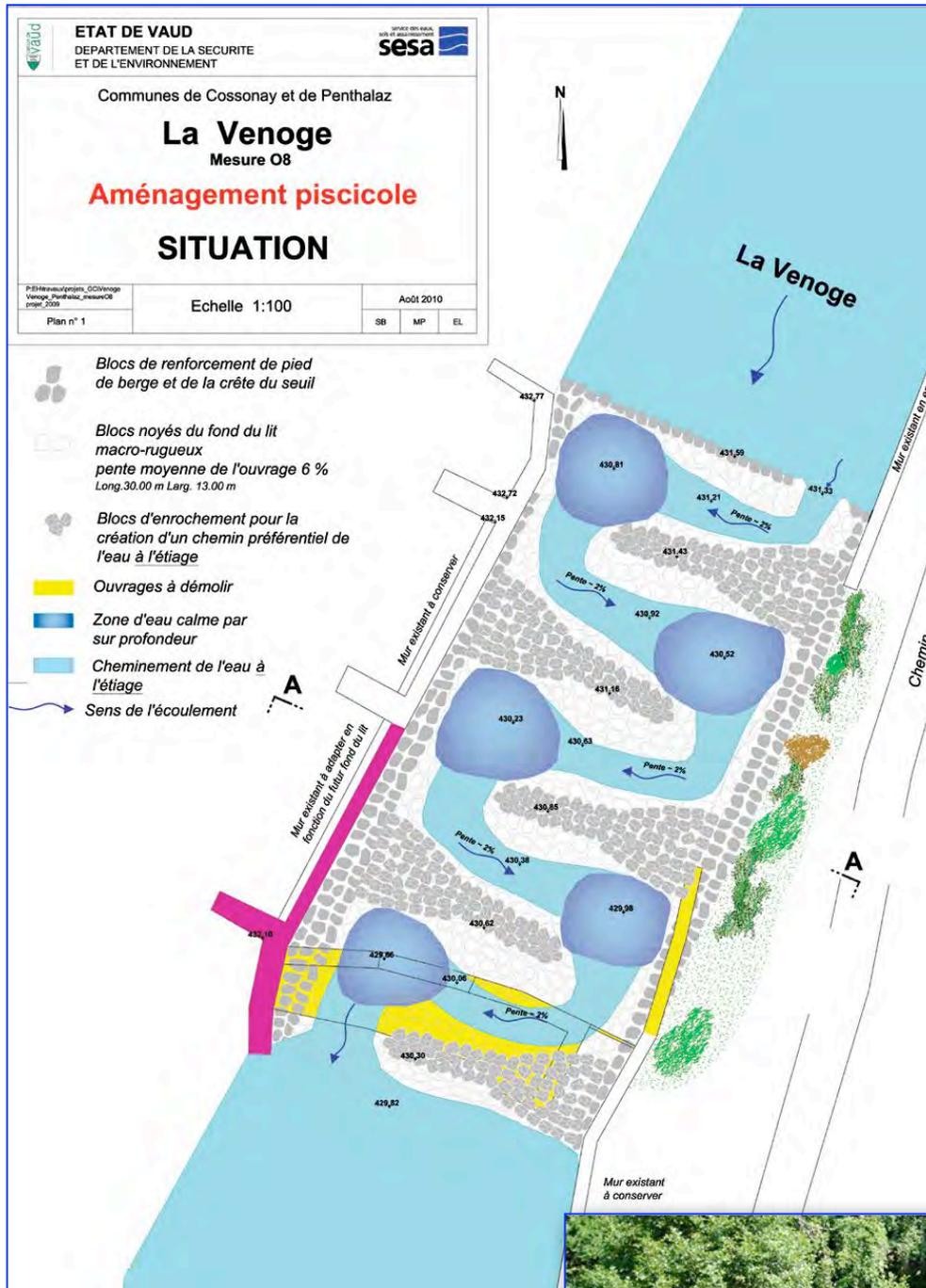
3.2 LA VENOGÉ

Pour le PAC Venogé ; pour la renaturation du secteur de Lussey, une mise au concours auprès de bureaux techniques, a été lancé, puis le projet définitif nous sera présenté et mis à l'enquête. Normalement les travaux devraient commencer au début 2011 et être fini fin 2012 sauf imprévus !! il est également prévu de modifier d'ici fin 2012 les trois chutes à Cossonay-Gare. Soit : 1. le seuil de la prise d'eau du canal du Moulinet, 2, le barrage de la prise d'eau des Moulins de Cossonay (modification et transformation complète de l'Echelle à poissons), le seuil de la prise d'eau des Câbleries sera complètement démontée et transformée en rampe.

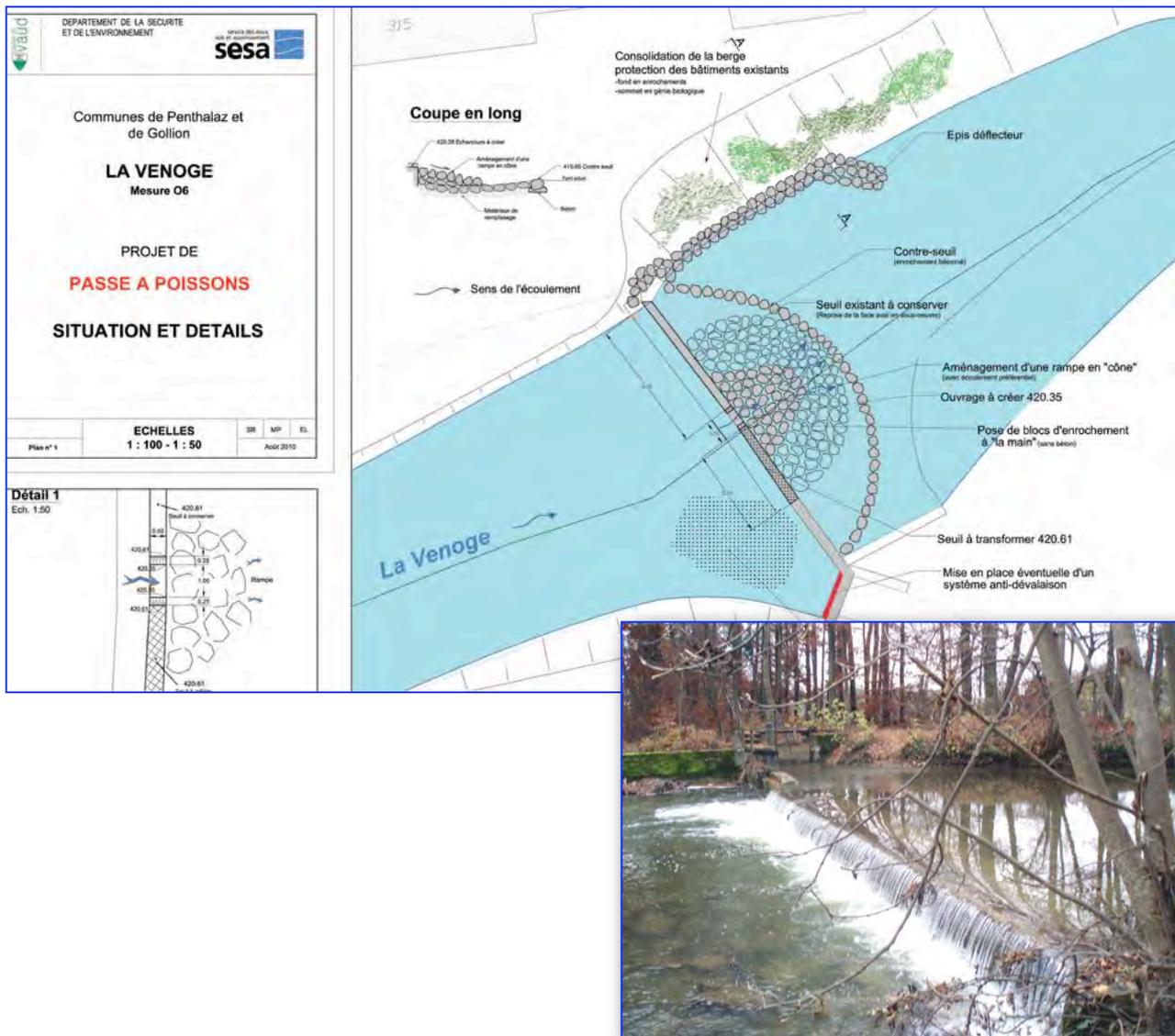
a. Secteur du bois de Vaux vers Lussey, avant-projet.



Seuil prise d'eau des câbleries de Cossonay



Seuil prise d'eau du canal du Moulinet

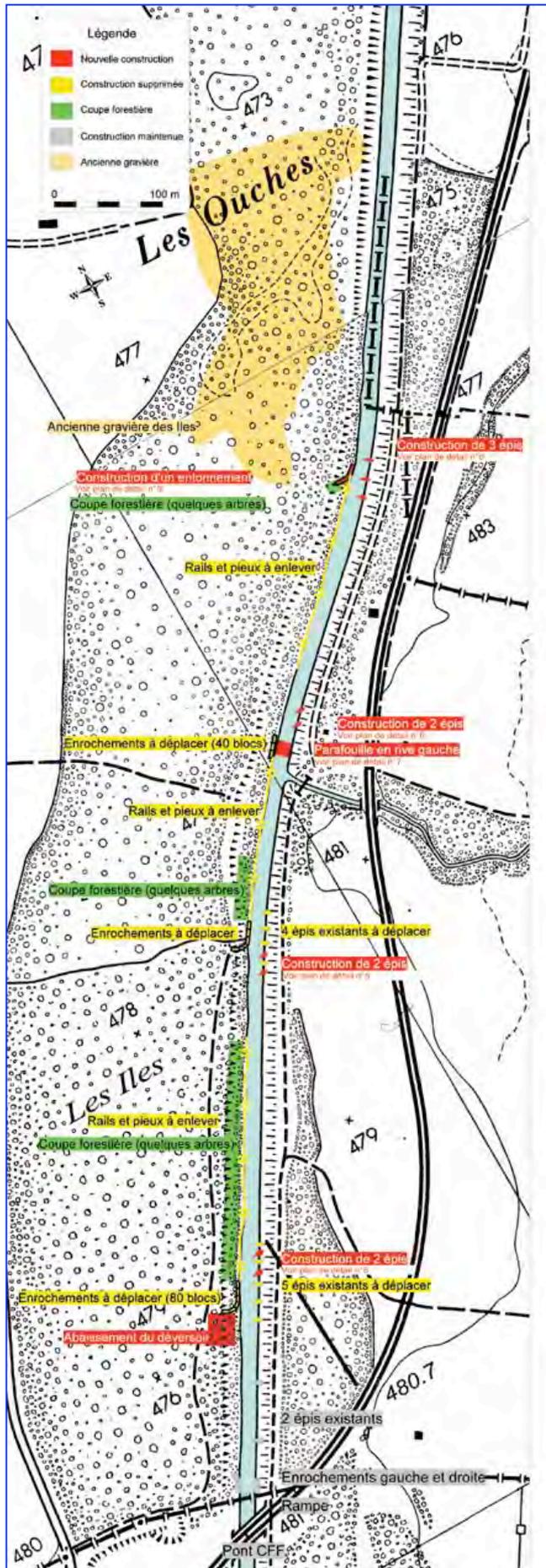


3.3 BASSIN DE LA BROYE

Les démarches entamées par l'association « Broye source de vie » ont abouti sur une séance avec le SESA sous forme d'une mise en place d'un groupe de travail, qui s'est tenu au mois d'avril 2010. Il en ressort que pour la renaturation de la Broye, de Moudon au Lac de Morat, les volets suivants ont été mis en place dans un premier temps :

1. Étude hydrologique et morphologique de la Broye
2. Recherche historique sur la Broye et sa plaine
3. Besoin en eau pour l'agriculture
4. Potentiel de développement d'un réseau écologique dans la plaine
5. Écosystème aquatiques
6. Établissement d'un plan de contraintes

Les projets de revitalisation de certaines embouchures d'affluents sont en cours, et plusieurs vont se concrétiser ces prochains mois. Soit la mise à l'enquête a eu lieu, soit elle va suivre.



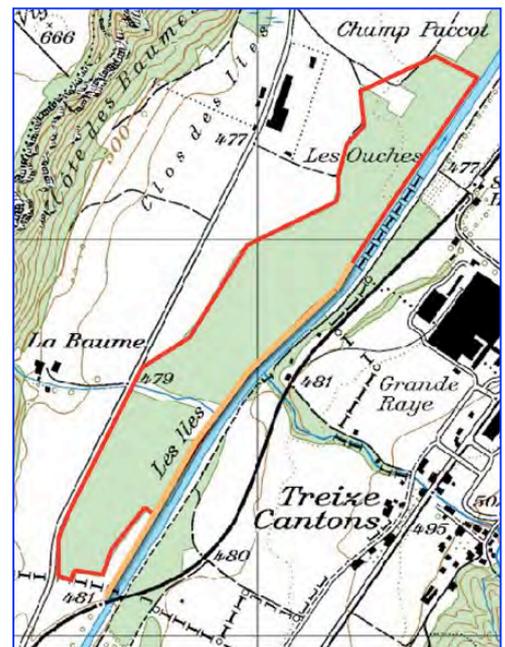
a. Le secteur de Villeneuve sur la Broye

Ce secteur était à la charge de l'Etat de Vaud pour l'entretien de la rive droite selon un accord avec le canton de Fribourg. Ainsi à partir de 2011, l'entretien retournera à la charge de Fribourg. La forêt en rive gauche classée au niveau national comme forêt alluviale, rencontre quelques problèmes, en particulier un manque d'eau. Afin de remédier à ce problème des travaux d'aménagement de la rive gauche sont en cours. Il s'agit d'abaisser le pied de berge de manière que par crue annuelle, la rivière pénètre dans la forêt et forme des secteurs inondés. Des aménagements seront mis en place, en rive gauche et rive droite pour que la rivière fasse son chemin elle-même dans la forêt. En effet comme cette forêt est protégée, il est impossible au SESA de porter atteinte avec des travaux de terrassement dans cette dernière, seules des amorces dans la berge seront aménagées pour provoquer la pénétration de la rivière.

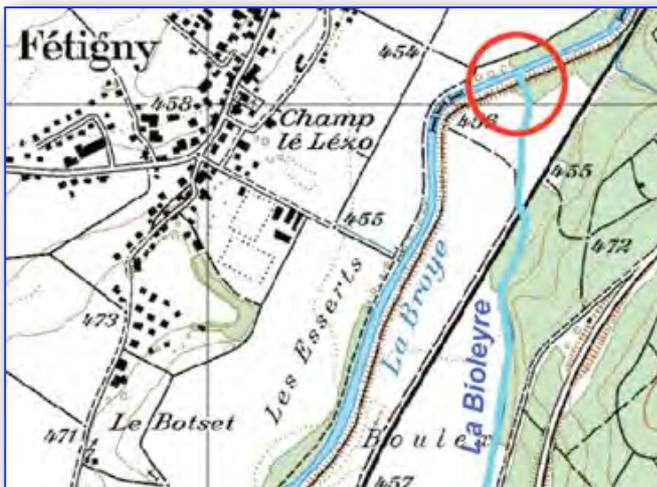
Vue du secteur.



Voici la situation sur carte.

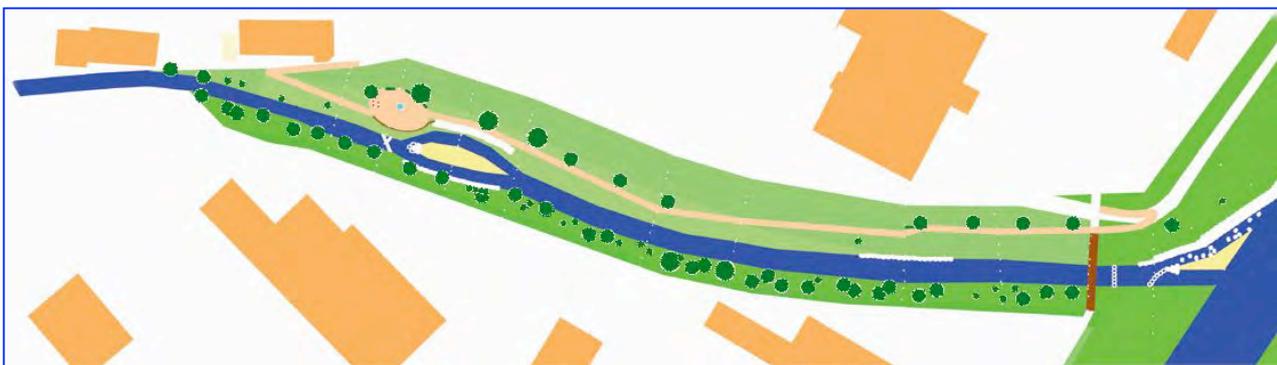


- b. **La Bioleyre.** Modification de l'échelle à poissons à l'embouchure qui ne fonctionne pas.



- c. **Le Ruisseau de la Lembe,** renaturation de son embouchure ainsi que son cours sur 250m. voici le projet ci-dessous.

La Lembaz

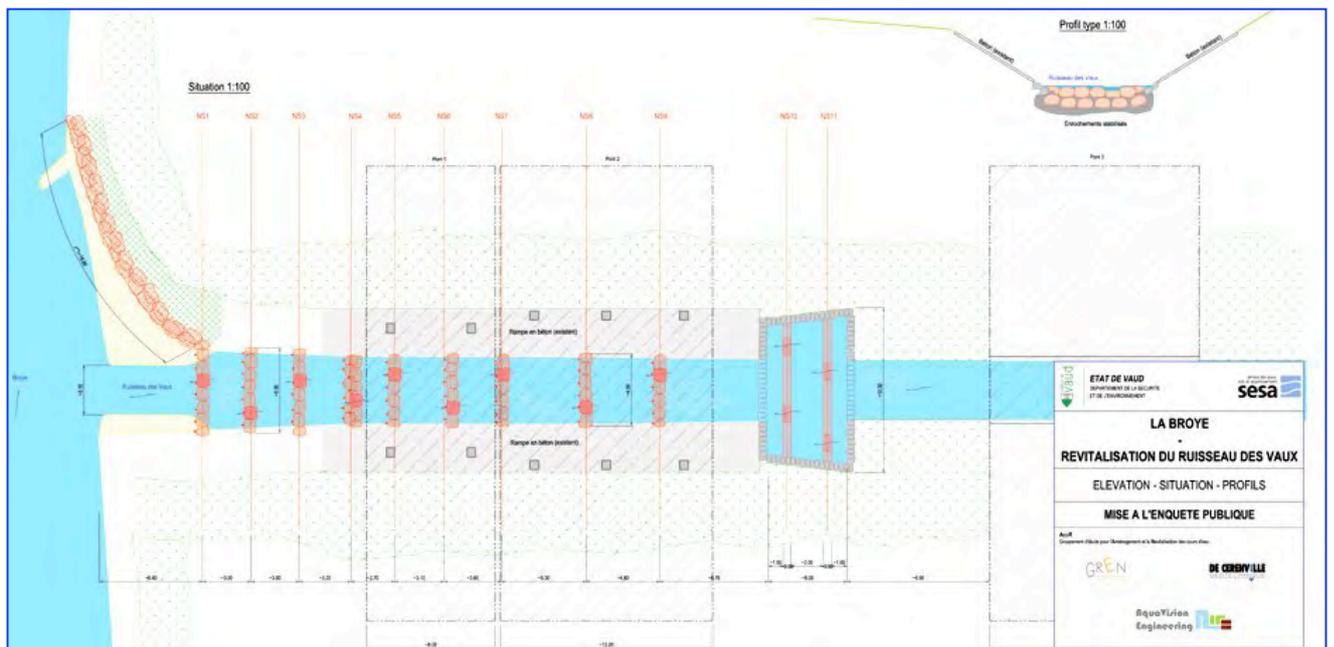


Situation actuelle de La Lembaz, le lit et son embouchure.



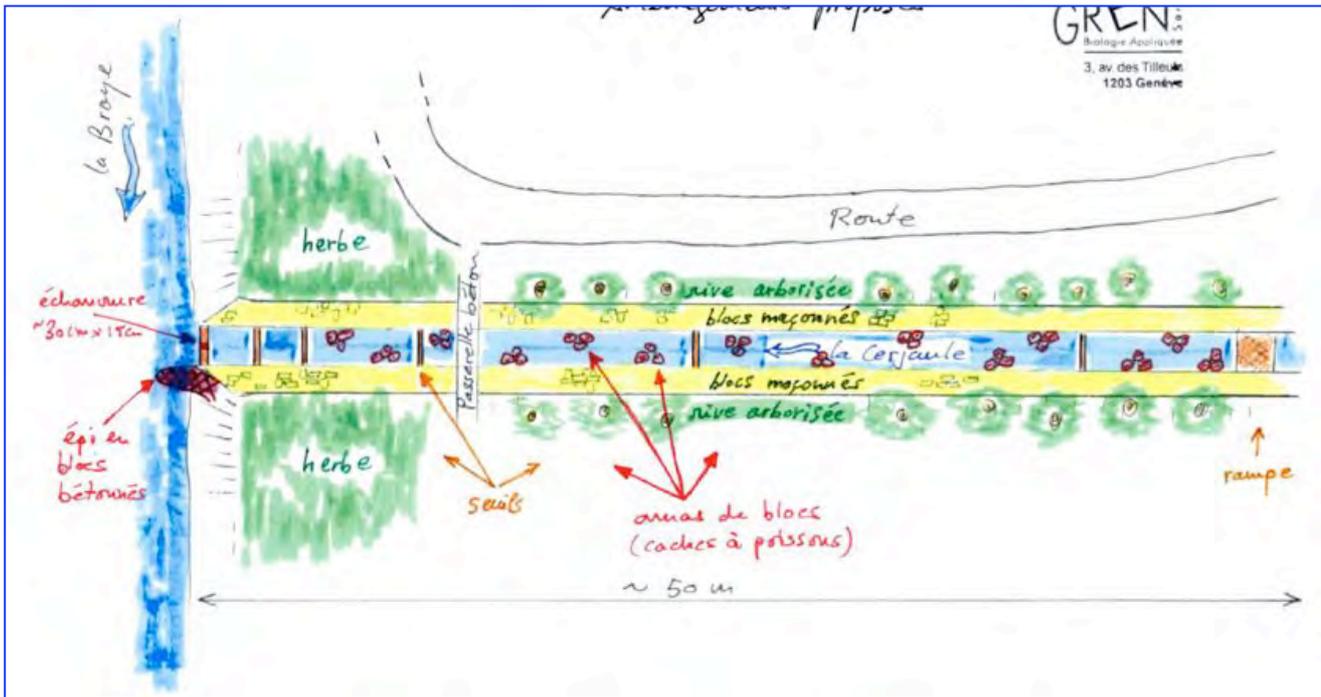
d. **Le ruisseau des Vaux**, son embouchure modification des seuils infranchissables et le dallage du lit.

Avant transformation.



e. **Le ruisseau La Cerjaule**. Modification du premier seuil, qui en période d'étiage est infranchissable, et amélioration des seuils suivants, pose de blocs de roche dans le lit pour créer des caches pour le poisson.



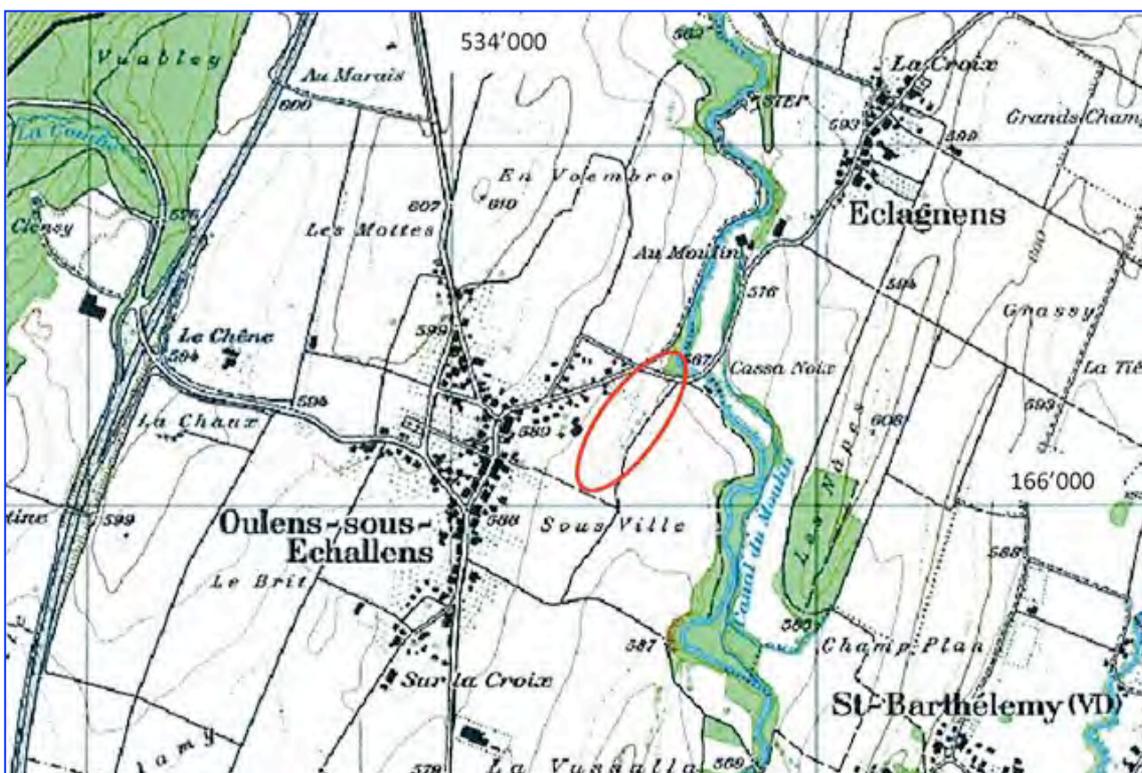


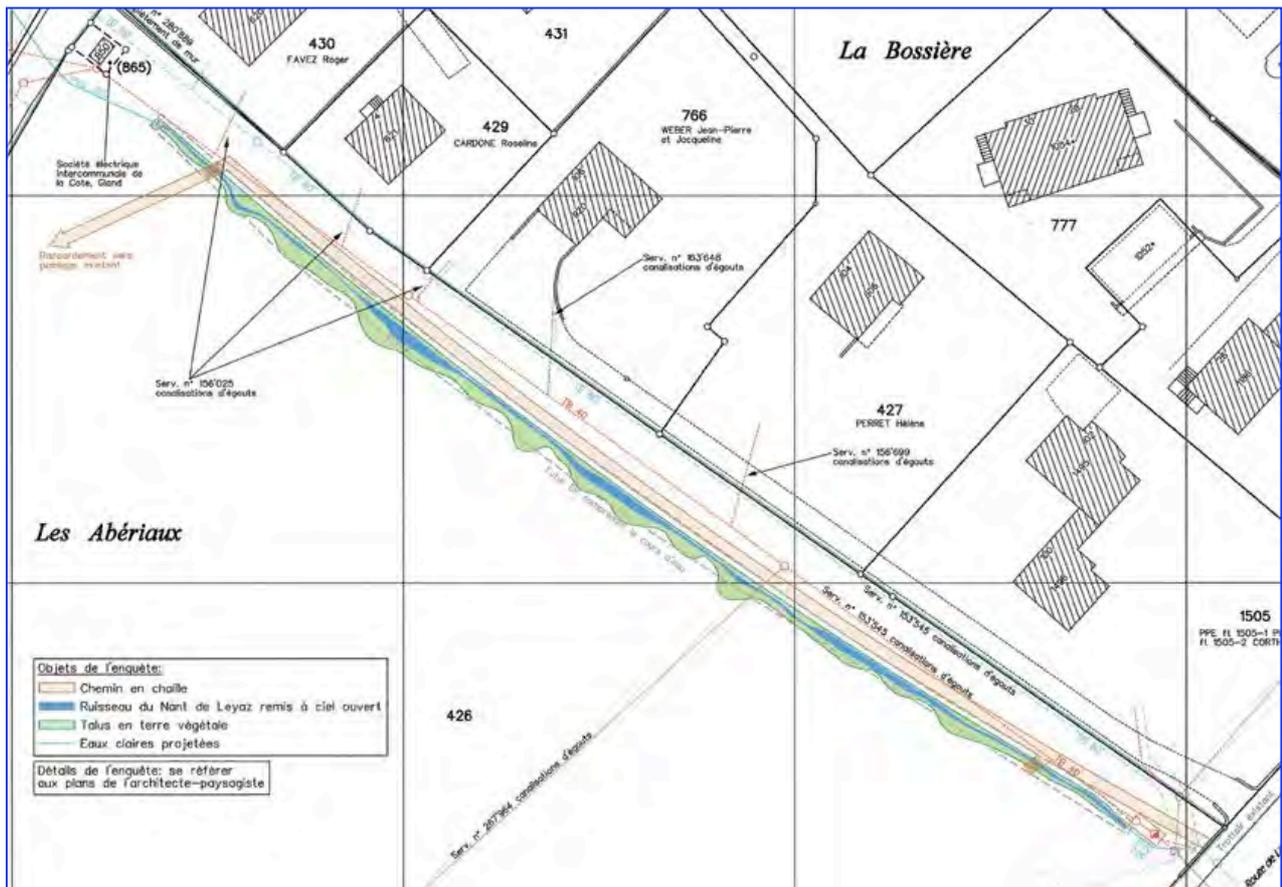
3.4 DIVERS COURS D'EAU

Pour une mise à ciel ouvert :

Sur le territoire de la commune de Bussy-Chardonney un affluent du Curbit « *Le Morgeret* » sur 200 m, sur le territoire de la commune de Oulens un affluent du Talent sur 400 m et à Prangins « *le Nant de Leyaz* ». Sur le territoire de la Commune de Moudon le cours supérieur de « *La Cerjaule* ».

a. Ruis. d'Oulens





Pour une renaturation :

Sur le territoire de la commune de Chavannes des Bois VD « *Le Creuson* » affluent de La Versoix. *Le Boiron de Morges*, passe à poissons au barrage du Moulin de Lussy. *La Brinaz ou La Brine*, revitalisation de son embouchure dans le lac de Neuchâtel. *L'Arnon*, renaturation de la rive gauche à son embouchure dans le lac de Neuchâtel.

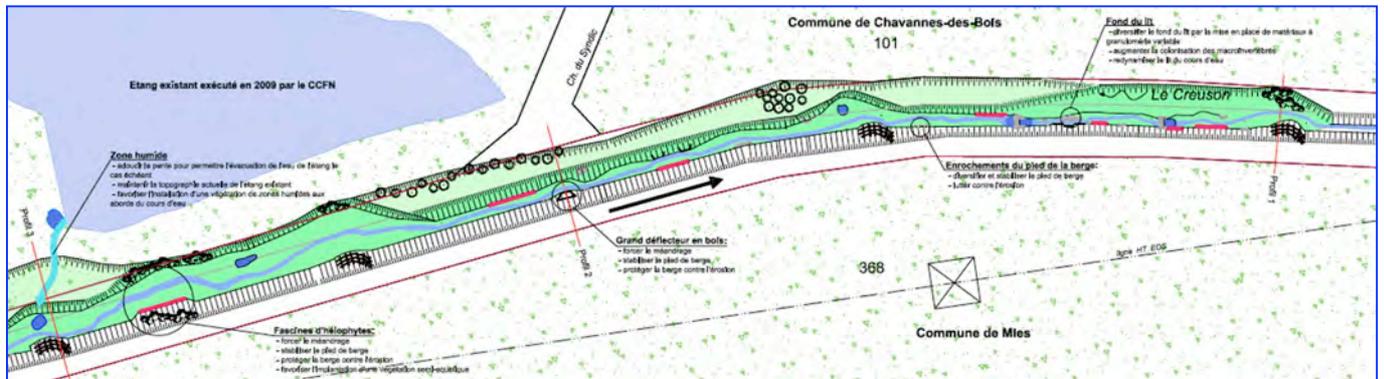
a. Ruisseau Le Creuson.

Le Creuson est un cours d'eau qui prend sa source sur la commune de Commugny. Le Creuson traverse successivement les communes vaudoises de Chavanne-des-bois, Tannay et Mies. Dans sa partie vaudoise le cours d'eau longe l'autoroute A1 (Genève – Lausanne) et continue sa course sur environ 2 km pour se jeter dans la Versoix à Genève. Le canal du Creuson a été construit en 1961 par le bureau de construction des autoroutes dans le cadre de la réalisation de l'autoroute Lausanne-Genève.



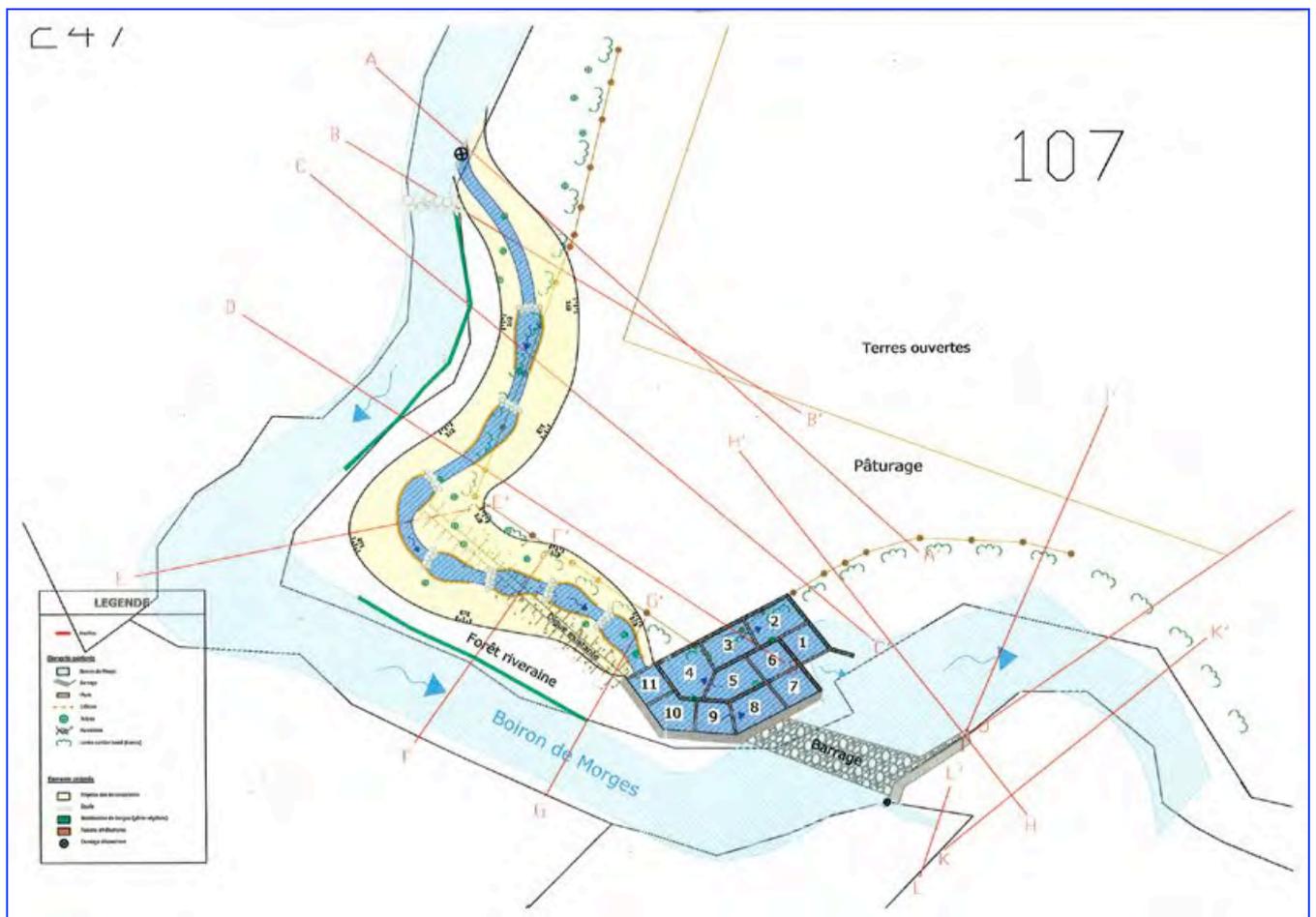
Le SESA (Service des Eaux Sols et Assainissement) projette de renaturer dans un premier temps environ 500 m du cours canalisé du Creuson. Il est à noter que la partie genevoise du Creuson a déjà fait l'objet d'un projet de revitalisation en 2003-2004.

Vue en plan partielle du projet.



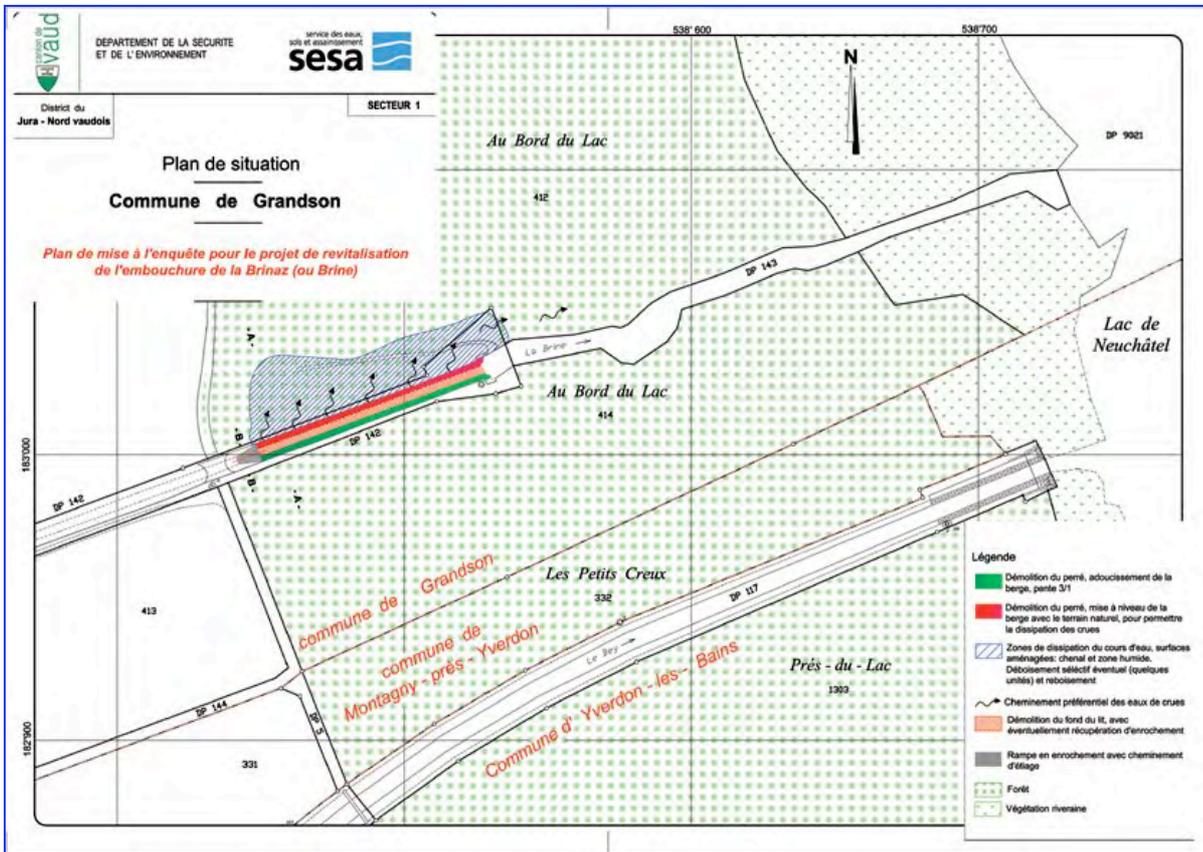
b. Le Boiron de Morges.

Passé à poissons au barrage du Moulin de Lussy.



c. La Brinaz ou La Brine.

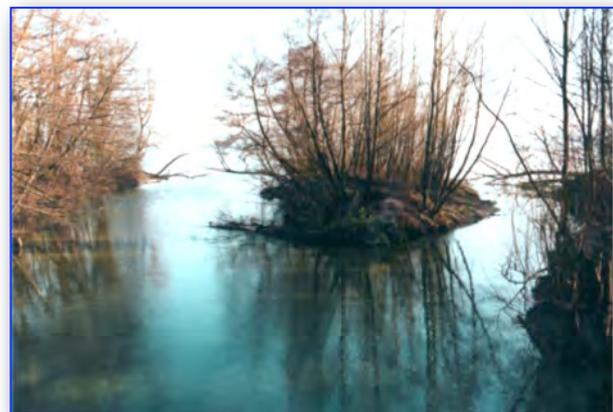
Le présent projet entre dans le cadre général de la revitalisation de la Brinaz (ou Brine), dossier en cours d'établissement. Ce projet prévoit de détruire le perré en rive gauche de la Brinaz de manière à laisser divaguer le cours d'eau de façon naturelle dans la forêt avoisinante, un chenal forcé pour les débits d'étiage sera creusé. La rive droite quant à elle verra ses berges adoucies. Le fond du lit sera démantelé, une rampe macro-rugueuse sera installée en amont de la zone de divagation pour éviter l'érosion et les remous.



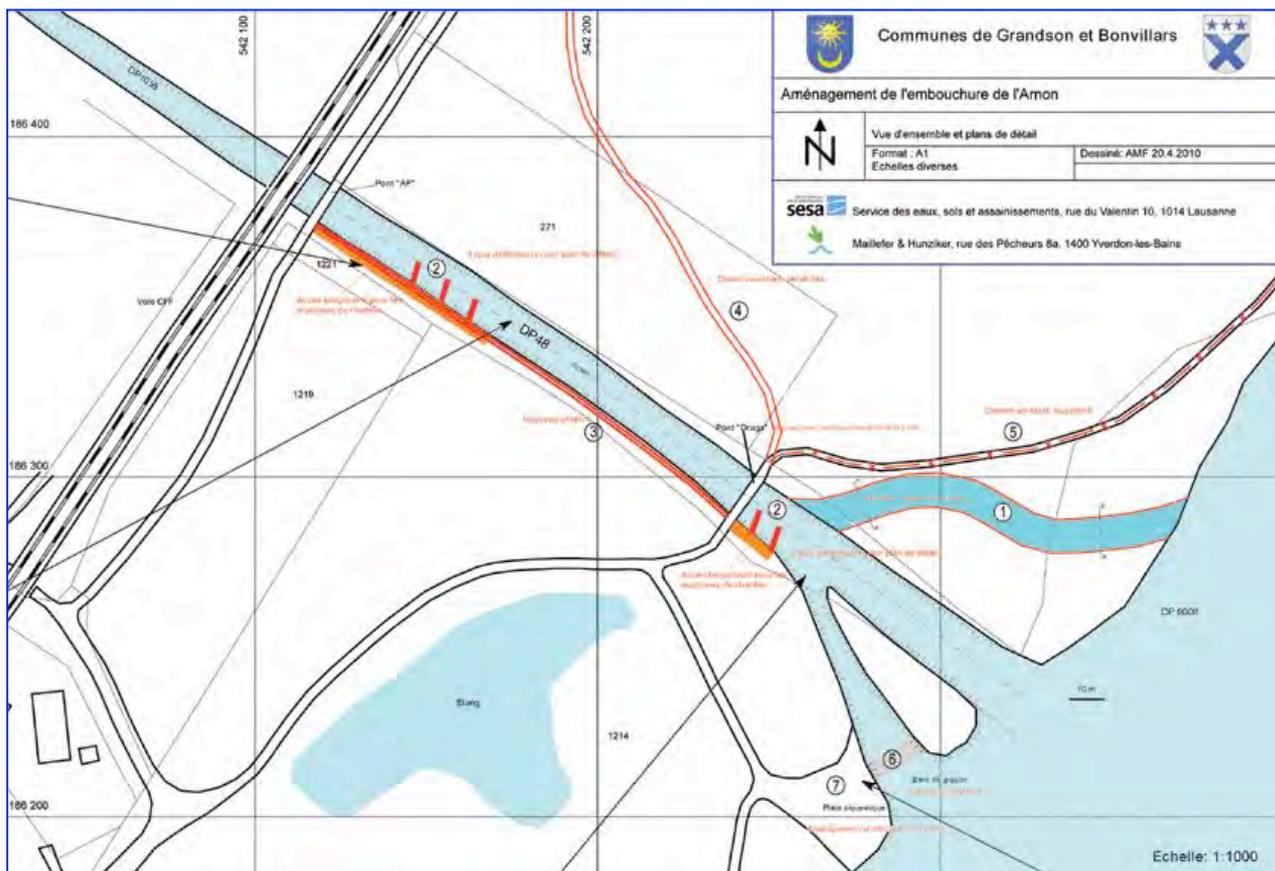
d. L'Arnon

Ce projet a pour but de restaurer une dynamique naturelle dans le tronçon de l'Arnon, qui s'étend du pont CFF à son embouchure, soit sur une longueur de 250m. Si les berges n'ont pas été empierrées sur ce secteur, le cours d'eau est profondément incisé, ce qui a comme conséquence une faible influence du cours d'eau sur les forêts environnantes qui ont perdu une grande partie de leur caractère alluvial.

L'initiative de la réalisation de ce projet revient au Centre de Conservation de la Nature du canton de Vaud.



Vue du projet.



4. DIVERS

4.1 LES PROJETS DES ÉLECTRICIENS.

a. Le Rhône à Massongex

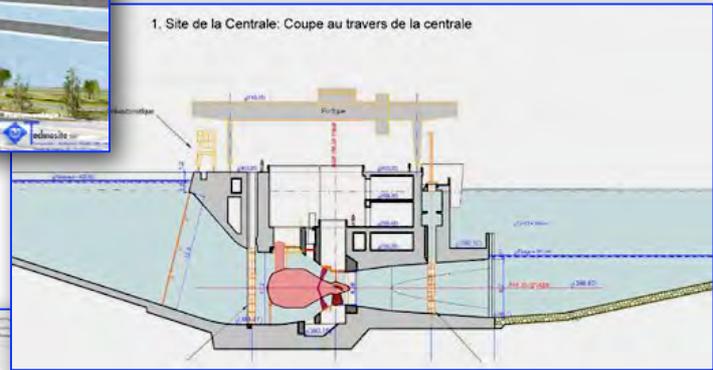
Sur le cours du Rhône sur le territoire des cantons du Valais et de Vaud, vers Massongex en rive gauche et Bex en rive droite, il est prévu de construire une usine électrique au file de l'eau.

Le consortium MBR (Massongex-Bex-Rhône) qui se compose des entreprises suivantes : FMB forces motrices valaisannes, Romande énergie, les SI services industriels de la ville de Lausanne. En date du 13 avril 2010 nous ont présenté le projet d'une centrale dont les caractéristiques techniques sont les suivantes:

- Centrale ouverte • 2 turbines (groupes bulbes) Débit d'équipement : $\sim 300 \text{ m}^3/\text{s}$ • Production annuelle : 95 GWh d'énergie renouvelable, (équivalent à la consommation annuelle de plus de 25'000 ménages / ou la production annuelle d'environ 20 éoliennes).
- Pour le barrage, caractéristique techniques: 4 passes pour l'évacuation des crues (dimensionnées pour évacuer une « crue de sécurité» - $2'487 \text{ m}^3/\text{s}$)

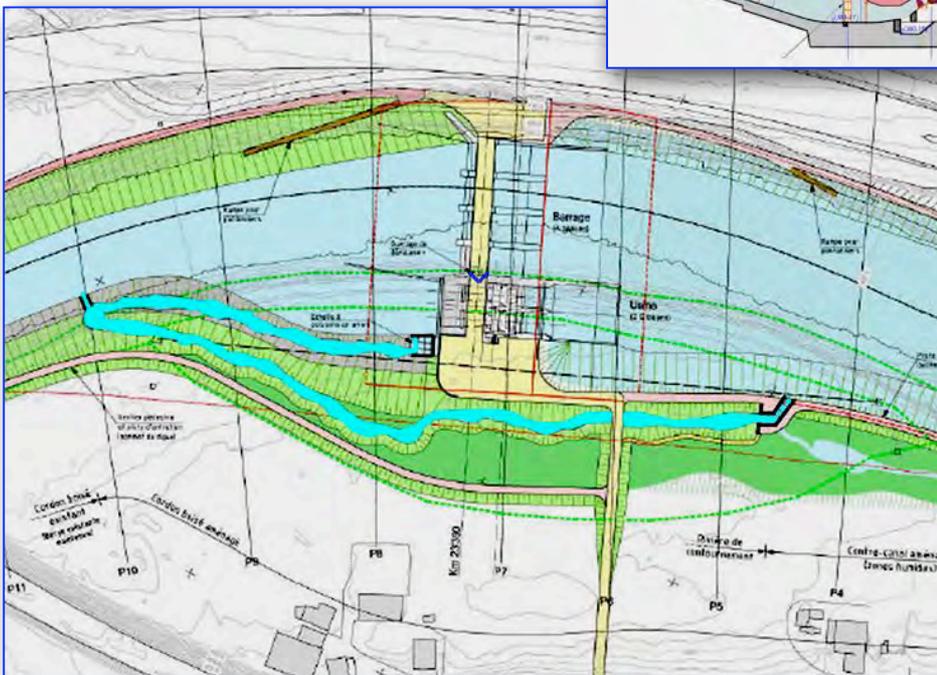


Vue en coupe



1. Site de la Centrale: Coupe au travers de la centrale

Vue en plan



On peut relever que l'impact sur l'environnement est énorme. La problématique dans ce projet c'est l'abaissement du lit du Rhône sur 4 Km de 4m de profondeur pour pouvoir exploité correctement la centrale. Les vidanges du barrage ne sont pas à dédaigner, le limon accumulé devant les vannes sera d'une grande importance, et lors des vidanges ce fait peut provoquer des dégâts important à la faune piscicole à l'aval.

Dans le projet, il a été prévu pour la migration du poisson une rivière de contournement en rive gauche, doublé d'une échelle à poissons technique. Pour la dévalaison des truites, un canal a été prévu au centre du barrage.

Des mesures de compensation écologique sont prévues tel que : refonte complète en forme de deltas de l'embouchure de l'Avançon avec une zone inondable en rive droite du Rhône avant l'Avançon. Construction sur 120m d'une zone de frai pour les truites à l'embouchure du Courset en rive droite vers Lavey !!

Ce projet fait l'objet d'une grande attention de la part de la SVPR, en particulier sur l'atteinte au cours d'eau.

b. L'Arnon dans les gorges de Covatanne

Le 21 avril 2010 Nous avons assisté en compagnie de Willy Joseph et de Jean-Noël Pasteur présidents des sections de St.-Croix et Yverdon à la présentation du projet de mini centrale hydroélectrique sur l'Arnon entre St.-Croix et Vuiteboeuf.

Cette mini centrale est composée d'une prise d'eau qui se situe au milieu des Gorges de Covatanne, et la centrale électrique à la sortie des gorges juste à l'amont de la route cantonale St.-Croix-Yverdon. De la prise d'eau jusqu'à la centrale une conduite forcée sera mise en place et enterrée sur tout son parcours d'une distance de 1130 m et une hauteur de chute 132 m.

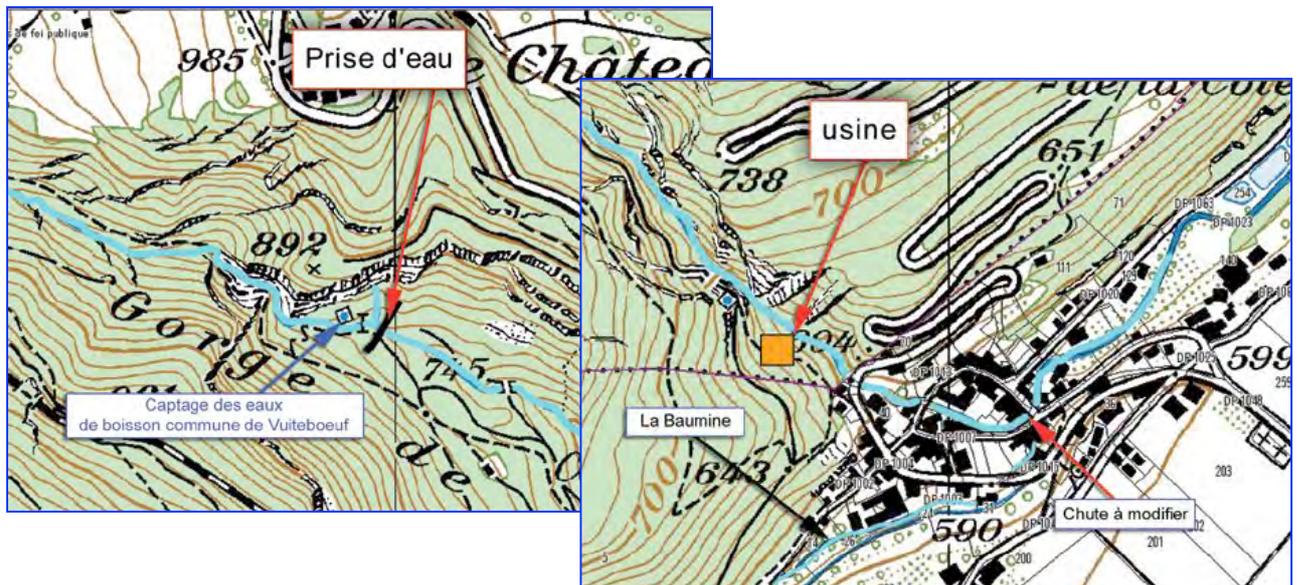
Ils comptent turbiner un débit entre 45 lt/sec. et 500 lt/sec. et ceci 24h-24h. donc pas d'écluse à l'aval. Le Q347 et de 42 Lt/sec, l'Etat de Vaud a fixé le débit résiduel à 50 lt/sec.

En dessous d'un débit de 45lt/sec ils ne peuvent plus turbiné, car le débit est insuffisant pour faire tourné la turbine, donc, si l'Arnon a un débit de 90 lt/sec il ne turbine pas. Mais dès un débit de 100 lt/sec il turbine et ceci jusqu'à un débit de 500 lt/sec.

Ceci veut dire que pendant environ 7 mois de l'année le débit de l'Arnon ne dépassera pas 50 lt/sec. De même en cas de crues, il faudra plus de 550 lt/sec pour que l'eau passe par-dessus la prise d'eau, ainsi une crue de 700 lt/sec donne 200 Lt/sec à l'aval de la prise d'eau. C'est le minimum requis pour que ce débit empêche le colmatage du lit. Il est prévu de faire un contrôle sur 3 ans après la mise en fonction de la centrale s'il s'avère nécessaire de procéder à des crues artificielles pour pallier le colmatage du lit.

Au vu de ce qui précède, nous avons demandé que l'on nous adresse toute l'étude sur l'impact, et la décision des divers services de l'Etat de Vaud (SESA-SFFN) qui ont donné un avis favorable après consultation du dossier et des diverses études. À ce jour nous n'avons toujours pas reçu le rapport en question.

Il va sans dire, que le bureau, en étroite collaboration avec les sections de St.-Croix et d'Yverdon, vont se concerter sur la suite à donner à ce projet, car pas mal de problématiques sont soulevées pour la faune piscicole et la pêche dans ce secteur.



c. La Sarine le projet pour la zone alluviale.

Comme annoncé dans le rapport 2009, un projet d'amélioration de la zone alluviale de la Sarine à Château d'Oex était prévu. Ce projet a pris corps et les travaux vont commencer à la fin septembre et durant tout le mois d'octobre. Le bureau est également présent et suit de près l'évolution de ce projet. Au début d'octobre nous participerons à une visite du chantier.

5. LES CHIFFRES.

Dans ce chapitre, la liste de mes participations aux diverses séances qui concerne des sujets de revitalisation, les consultations de divers dossiers, les assemblées de fédérations et associations. Les reconnaissances de cours d'eau que j'ai effectuées. Les chiffres des dossiers réalisés et remis au SESA cette année et ceux qui sont en cours.

5.1 Les séances

| | | |
|----|---|---------------------|
| 11 | Séances revitalisation ou suivi de projets : SESA, SFFN, PEVHO, FNPT, SI Lausanne, Venoge, Romande Energie. | Km parcourus : 920. |
| 4 | Consultations de dossiers de mise à l'enquête. | Km parcourus : 255 |
| 9 | Assemblées diverses : FSP, Fiber, Neuchâtel, Jura, SFFN. | Km parcourus : 640 |

Au total 24 séances ou assemblées pour 2010 avec un kilométrage total de déplacement de 1'815 Km.

5.2 Reconnaissances rivières 2010

1 cours d'eau sur La Côte. Le Nozon. Plusieurs cours d'eau bassin du Talent à l'amont de Cugy.

Total Km cours d'eau reconnus : 35

Le kilométrage de déplacement pour les reconnaissances s'élève à 576.

5.3 Affluents Léman I dossier 13, terminé et déposé au SESA.

| | |
|---|---------------|
| Frais de reconnaissance total | 4495.- |
| Frais de régie et d'impression du dossier | <u>1080.-</u> |
| Total : | 5575.- |

5.4 Le Talent dossier 09 en cours

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Frais de reconnaissance 2010, 8 jours | 800.- |
| Km. déplacement, 239 | 191.20 |
| Repas 8 | <u>200.-</u> |
| Total : | 1191.20 |

Heures de reconnaissance 64. Total Km rivière reconnus 26.

5.5 Le Nozon dossier 09-1 en cours

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Frais de reconnaissance 2010, 4 jours | 400.- |
| Km. déplacement, 253 | 202.40 |
| Repas 4 | <u>100.-</u> |
| Total : | 702.40 |

Heures de reconnaissance 32 Total Km rivière reconnus 9,5

5.6 Les auteurs des photos et des plans de ce rapport sont:

Titre : photo Le Talent SVPR P-A Légeret

Le Flumy, La Venoge, La Promenthouse, La Bressonne,
ruis. de Granges Marnand, ruis.de Seigneux, Le Nozon,
La Broye, La Bioleyre, La Lembaz, Ruis. des Vaux, La Cerjaulé,
le Ruis. d'Oulens, Le Creuson, Le Nant de Leyaz,
Le Boiron de Morges, La Brinaz, L'Arnon.

SESA division hydraulique - SVPR P-A Légeret

Dossier 13 SVPR Claude Coulon, Yann Delacrétaç, P-A Légeret

La source des données et des plans, sur la revitalisation des cours d'eau, est du SESA division hydraulique.

6. LES RIVIÈRES DEVIENNENT POUBELLES.

Décharge sauvage dans les gorges du Nozon. Une quinzaine de roues de voitures balancées sans aucun respect.



Mes sincères remerciements à M. Raymond Zimmermann, M. Dominique Goumaz, ainsi qu'à ma femme, pour toute l'aide qu'ils m'ont apporté pour la reconnaissance des cours d'eau cette année. Je tiens à souligner l'excellente collaboration que j'ai rencontré auprès des services de l'Etat de Vaud, Le service des eaux, sols et assainissement (SESA) et le service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN).

Pour la SVPR fait le 30 septembre 2010 à Prilly

Société vaudoise des pêcheurs en rivières

Pierre-André Légeret

